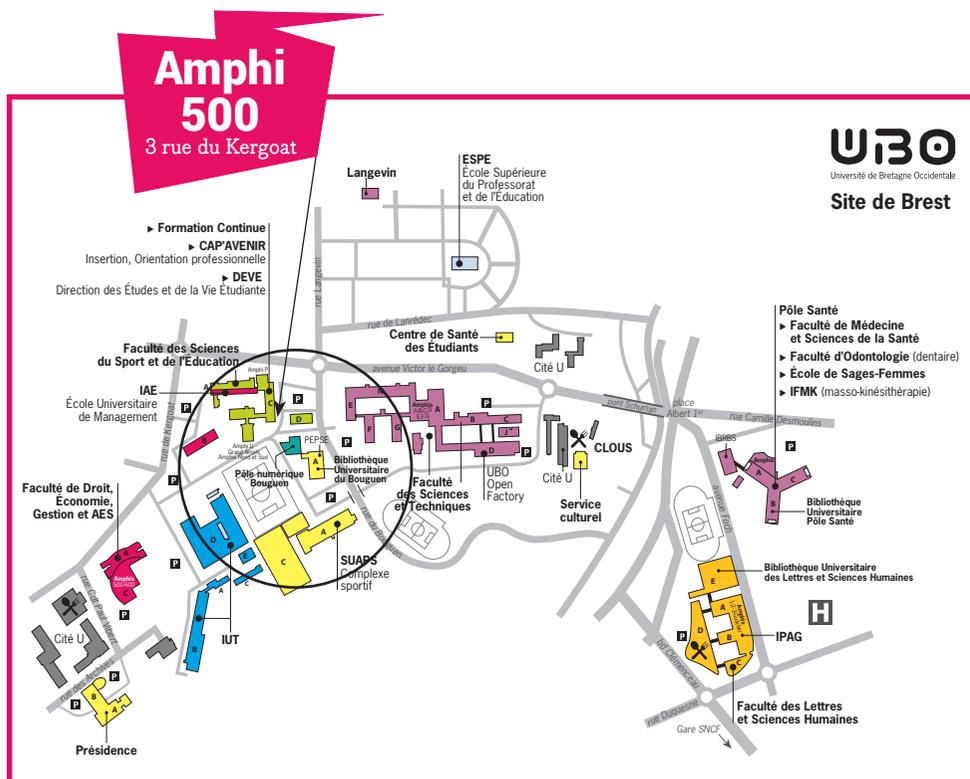


📍 Faculté de Droit, Économie, Gestion & AES



- > Tarif individuel professionnel : 100 euros
- > Tarif individuel particulier : 40 euros
- > Tarif groupe : 500 euros pour 20 personnes
- > Etudiant et enseignant chercheur : gratuit

Contact 02 98 01 83 69
secretariat.lablex.brest@univ-brest.fr

©univ-brest 2018 - Crédits photo : iStock

U3O
Université de Bretagne Occidentale

ASSEMBLEE NATIONALE

COLLOQUE INTERNATIONAL

Bilan des 10 ans d'application
de la loi du 5 mars 2007 et perspectives
de réforme du droit des majeurs protégés

vendredi 8 mars 2019

9h > 18h

Organisateurs :

G. Raoul-Cormeil, Professeur à l'Université de Brest

M. Rebourg, Professeure à l'Université de Brest

univ-brest.fr



FACULTÉ
DE DROIT, ÉCONOMIE
GESTION & AES



PROGRAMME

La réforme du droit des majeurs protégés issue de la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 a fêté ses 10 ans d'application le 1^{er} janvier 2019. En dépit de son ampleur, la réforme a été amendée par deux lois de simplification du droit et des procédures, une ordonnance, et de nouveaux décrets, sans compter une jurisprudence foisonnante et d'importants rapports (Cour des comptes, Défenseur des droits, Groupe inter-ministériel et interprofessionnel de la protection juridique des majeurs), dont certaines conclusions ont été consacrées par le projet de loi de programmation de la justice 2018-2022.

La doctrine est en mesure de faire la synthèse de ce foisonnement normatif et de tirer les leçons des bienfaits et des faiblesses de cette réforme quasi permanente du droit des majeurs protégés, sans cesse éprouvée par les contraintes économiques et humanistes de notre époque.

Pour dialoguer avec les spécialistes de cette matière, un colloque est nécessaire et donnera lieu à des échanges nourris avec des professionnels du droit (juges des tutelles, notaires, avocats), des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des représentants des familles de personnes en situation de handicap. Sur la base du bilan d'application de la Loi, des perspectives de réforme ou de statu quo seront envisagées sans négliger ses aspects pratiques. C'est dans cet esprit que la proposition de mesure unique de protection des majeurs sera également étudiée de manière contradictoire.

8h30 Accueil

8h45 > Ouverture

F.-X. Roux-Demare, *Doyen UFR DEG* ;
D. Guérin, *Directrice du Lab-LEX (EA 7480)*

1^{ère} table ronde

Regards doctrinaux sur la Loi du 5 mars 2007 et ses 10 ans d'application

sous la présidence de
Mme le Professeur A. Batteur

> 9h

1° // Analyse des nouvelles institutions issues de la loi de 2007 (nouveaux concepts, nouvelles mesures, nouveaux équilibres) :

M. G. Raoul-Cormeil, *Professeur à l'Université de Brest - Lab-LEX*

2° // Analyse de la loi sous l'angle de la jurisprudence et de la pratique :

Mme I. Maria, *Professeure à l'Université de Grenoble - Centre de Recherches Juridiques*

3° // Discussions et éléments de conclusions :
Mme A. Batteur, *Professeure émérite de l'Université de Caen - Institut Demolombe*

10h30 > Pause-café

2^{ème} table ronde

Regards des praticiens sur la réforme du droit des majeurs protégés et son application (2009-2019)

sous la présidence de
Mme le Professeur M. Rebourg

> 10h45

1° // Analyse des magistrats :

M. P.-O. Danino, *Président du TGI des Sables d'Olonne*

2° // Analyse des mandataires judiciaires à la protection des majeurs :

M. R. Kermarrec *Directeur Pôle protection juridique et autonomie (UDAF 29)* et

Mme A. Fouque, *Responsable de l'antenne de Chateaulain (ATP)*

Mme S. Roy, *MJPMi, Présidente de la FNMJI*

3° // Les recours à la loi du 5 mars 2007 pour des personnes âgées de 75 ans et plus : entre logiques familiales et négociation des interventions des professions médico-sociales et des services aux personnes :

Mme F. Le Borgne-Uguen, *Professeure de sociologie à l'Université de Brest - LABERS.*

4° // Discussions et éléments de conclusions :
Mme M. Rebourg, *Professeure à l'Université de Brest - Lab-LEX*

12 h 45 > Pause déjeuner

3^{ème} table ronde

Perspectives de re-réforme

sous la présidence de
Mme S. Moisdon-Chataigner

> 14h

1° // La mesure unique de protection :

Mme N. Peterka, *Professeur à l'Université de Paris Est Créteil*

2° // La déjudiciarisation de la protection juridique des majeurs (mandat de protection future, habilitation familiale et fiducie) :

Me Dorian Vilmain, *Notaire au Havre, Doctorant à l'UBO*

3° // La réforme des mesures d'accompagnement (MASP, MAJ) :

Mme Fanny Rogue, *Maître de conférences à l'Université de Caen - Institut Demolombe*

15h15 > Pause

4° // La mesure unique de protection. Regard d'un juriste japonais :

M. K. Yamashiro, *Professeur à l'Université de Wasada*

5° // La mesure unique de protection. Regard d'un juriste brésilien :

Mme B. Graeff, *Professeur à l'Université de Sao Paulo*

6° // Discussions et éléments de conclusions :
Mme S. Moisdon-Chataigner, *Maître de conférences (HDR) à l'Université de Rennes 1 - Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)*

17h30 > Pot de l'amitié